

Introduction

Vivre ensemble, dans le respect de l'autre, ne peut pas s'envisager dans un environnement social au sein duquel on retrouve des comportements discriminatoires. Des textes fondamentaux consacrent cette exigence d'égalité.

« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. »

Déclaration universelle des Droits de l'Homme, 10 décembre 1948¹

« Tous les citoyens sont égaux en droit et en dignité. Aucune discrimination n'est acceptable. L'égalité entre homme et femme est une priorité. »

Charte du citoyen, issu du rapport de la Commission du dialogue interculturel²

La réalité sociale ne traduit cependant que difficilement cette obligation citoyenne là où subsistent encore des traitements inégaux perçus comme injustes. Cette fiche se penchera plus particulièrement sur la perspective du genre qui sous-tend des différences de rémunérations entre hommes et femmes.

Avant d'être portées sur le devant de la scène en 1966, ces inégalités salariales s'inscrivaient normalement dans l'organisation sociale du travail, s'appuyant d'une façon plus que douteuse sur une légitimité acquise à coup d'arguments de nature. Ainsi, les revendications des travailleuses de la FN pour un traitement égal entre hommes et femmes³ s'inscrivaient dans une problématique bien plus profonde que celle qui touche aux salaires. Il s'agissait plus fondamentalement d'une remise en question d'un système social qui consacre des différences de genre et impose des comportements et/ou attitudes discriminatoires à l'encontre des femmes. Une telle déconstruction est une vaste entreprise : ces inégalités se sont cristallisées au fil du temps pour structurer d'une façon solide et institutionnalisée les rapports entre les deux sexes.

Les travailleuses de la FN ont porté leurs revendications pendant plusieurs semaines avant d'arriver à un premier résultat, insuffisant et toujours empreint d'injustice. Mais la première pierre d'une longue entreprise de déconstruction sociale était posée et ouvrait la voie vers un idéal de justice sociale entre les hommes et les femmes.

L'objectif poursuivi est de plonger l'élève au cœur de la problématique du genre, de lui fournir des repères théoriques nécessaires comme autant d'outils qui lui permettront une critique réflexive en tant qu'acteur citoyen responsable.

Dans un premier temps, nous verrons dans quelle mesure nos représentations des deux sexes sont marquées par des stéréotypes. Ceux-ci sont à la base de comportements discriminatoires qui ont motivé les revendications des travailleuses de la FN dans les années 60.

Les notions de construction de l'identité sexuée et de genre seront ensuite examinées. Quelle place accorder aux arguments teintés de genre ?

La troisième partie renverra à un exemple concret de situation sociale motivée par des arguments de genre : les inégalités salariales entre les hommes et les femmes. Quels constats peut-on faire aujourd'hui par rapport à la situation vécue par les travailleuses de la FN en 1966 ?

¹ « La Déclaration universelle des Droits de l'Homme », in ORGANISATION DES NATIONS UNIES, *Site des Nations Unies*, 10 décembre 1948 [en ligne], <http://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights> (page consultée le 29/06/2016).

² DELRUELLE Edouard, TORFS Rik, *Rapport final. Commission du dialogue interculturel*, Bruxelles, Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, 1^{er} décembre 2005, p.94. (http://unia.be/files/Documenten/Rapport_final_Commission_du_dialogue_interculturel.pdf).

³ Voir la fiche historique « 1966 : la grève des femmes de la FN à Herstal ».

Mise en situation

Certains garçons de cette classe de 5^e année commencent à l'avoir mauvaise : leur retard au retour du cours d'éducation physique est systématiquement sanctionné par le professeur du cours suivant. Ce dernier estime en effet qu'ils doivent se présenter à l'heure au cours de math. Le malaise vient du fait que les filles, elles, ne sont pas sanctionnées si ce retard n'excède pas 5 minutes : la direction a décidé d'être indulgente face au temps supplémentaire que leur changement de tenue requiert.

Face à cette situation qu'ils jugent inégale, les garçons de la classe se mobilisent : un rendez-vous est pris auprès de la direction. Les filles entendent également défendre leurs intérêts et se préparent à répondre aux arguments des garçons.

1. Identifier la nature de mon argument – « Mon argument est-il empreint d'un ou de plusieurs stéréotypes ? »

Rappel : le stéréotype et la discrimination

Les **stéréotypes** sont des croyances partagées concernant des caractéristiques personnelles, généralement des traits de personnalités mais souvent aussi des comportements d'un groupe de personnes⁴.

Dans le domaine social, la **discrimination** est la distinction, l'isolement, la ségrégation de personnes ou d'un groupe de personnes par rapport à un ensemble plus large. Elle consiste à restreindre les droits de certains en leur appliquant un traitement spécifique défavorable sans relation objective avec ce qui permet de déterminer l'ensemble plus large.

Qu'elle soit volontaire ou inconsciente, la discrimination porte atteinte à l'égalité des droits, à l'égalité des chances, mais aussi à l'égalité des devoirs de chacun⁵.

Influence des stéréotypes sexuels et sexistes chez les enfants

Les enfants acquièrent très rapidement dans leur développement les connaissances liées aux stéréotypes sexuels. Dès deux ou trois ans, ils ont déjà des connaissances par rapport aux activités, professions, comportements et apparences qui sont liés au genre. Un enfant de deux ans peut, à partir de caractéristiques physiques comme la longueur des cheveux ou les vêtements, conclure qu'il a affaire à un homme ou à une femme, car il aura intégré par exemple qu'une personne aux cheveux courts est un homme et qu'une personne aux cheveux longs est une femme⁶.

⁴ ASSOCIATION FRANCOPHONE DE PSYCHOLOGIE SOCIALE, AVEC LE CONCOURS DU MINISTÈRE FRANÇAIS DE LA RECHERCHE, *Site Préjugés & Stéréotypes*, [en ligne], <http://www.prejuges-stereotypes.net> (page consultée le 29/06/2016).

⁵ TOUREV Pierre, « Discrimination », *Site La Toupie*, [en ligne], <http://www.toupie.org/Dictionnaire/Discrimination.htm> (page consultée le 29/06/2016).

⁶ « Perspectives d'avenir différenciées », in LA TABLE DE CONCERTATION DE LAVAL EN CONDITION FEMININE, *Site Egalité & Diversité. Zéro Cliché !*, [en ligne], <http://www.zerocliche.com/perspectives-davenir.html> (page consultée le 29/06/2016).

Liste de stéréotypes masculins et féminins

Garçon-homme	Fille-femme
Sportif	Émotive
Créatif	Exécutante, compliquée
Protecteur	Recherchant la protection
Dominant, chef, direct	Devant plaire, veiller à sa présentation physique
Dominateur - concurrentiel- prenant des risques	Évitant les risques
Impliqué dans la sphère publique	Favorisant le compromis, le dialogue
Privilégiant la réussite professionnelle	Impliquée dans la sphère privée, centrée sur la famille et les enfants
Rationnel	Privilégiant l'épanouissement familial
Scientifique	Intuitive
Manuel, bricoleur	Littéraire
Stratège	Passive, conditionnée
Sexuellement actif	Sexuellement passive
Violent	Douce

Plusieurs recherches ont établi des listes de stéréotypes masculins et féminins, autrement dit de qualités supposées 'naturelles' en fonction du groupe sexué. La plupart valorisent symboliquement et concrètement le masculin.

Infographie issue de *Faits & Gestes* n° 33 (printemps 2010)

Médias et image corporelle

Bien que les garçons ressentent eux aussi une pression pour se conformer aux idéaux qui leur sont proposés (grande taille, chevelure abondante, corps musclé et peau lisse), les femmes et les filles sont davantage jugées par rapport à leur apparence physique. En effet, remarquez que lorsque des journalistes parlent d'une femme politique, par exemple, ils émettent souvent des commentaires sur sa coiffure ou sa tenue. C'est comme si le contenant importait davantage que le contenu ! En revanche, ces derniers écrivent rarement un article entier sur la nouvelle coupe de cheveux d'un politicien ou sur la couleur de sa cravate⁷.

1. Rédige, par rapport à la mise en situation, ce que pourraient être les arguments principaux des filles, qui justifieraient ce traitement de faveur.

.....

.....

.....

.....

2. Peut-on parler de stéréotypes pour ces arguments ? Développe ta réponse.

.....

.....

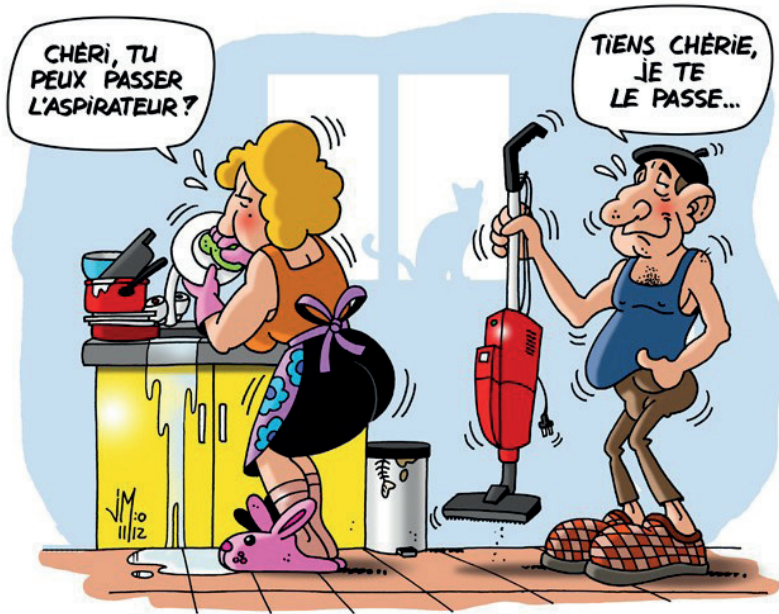
.....

.....

⁷ « Médias et image corporelle », in LA TABLE DE CONCERTATION DE LAVAL EN CONDITION FÉMININE, op. cit., <http://www.zerocliche.com/m%C3%A9dias-et-image-corporelle.html> (page consultée le 29/06/2016).

3. Identifie les stéréotypes et discriminations pour l'illustration suivante. Fais de même pour la mise en situation et la grève des femmes de la FN⁸. Complète le tableau.

ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES



	Stéréotype(s)	Discrimination
Illustration		
Classe de 5 ^e		
Travailleuses de la FN en 1966		

⁸ Voir la fiche historique « 1966 : la grève des femmes de la FN à Herstal ».

4. Dans nos deux exemples, un mouvement de mécontentement naît d'une situation d'inégalité. Dresse une explication du sentiment d'inégalité vécu dans la classe de 5^e et à la FN. Utilise les notions reprises dans le tableau ci-dessus.

.....

.....

.....

.....

2. Le genre et la construction de l'identité sexuée

La notion de genre

Le genre masculin ou féminin (gender) procède d'une mise en place d'une identité sociale d'homme ou de femme. Soit la traduction sociale du sexe biologique, déterminée par une attribution des tâches, des fonctions et des rôles propres à chaque sexe dans la société, dans la vie publique et privée. Cette définition avant tout culturelle de la féminité et de la masculinité varie par conséquent dans le temps et dans l'espace [...]. Au travers de leurs activités, les êtres humains façonnent individuellement les rôles et les normes attribués à l'un et à l'autre sexe et les reproduisent en se conformant à diverses attentes⁹.

L'identité sexuée

L'identité sexuée se définit par l'orientation de genre, c'est-à-dire le degré d'adhésion (de conformité) que les individus manifestent à l'égard des différentes catégories de rôles de sexe prescrits à leur sexe biologique. Ces rôles de sexe définissent donc les modèles de la féminité et de la masculinité dans une culture donnée, et sont relatifs à la fois aux traits psychologiques et aux comportements (ce que doit être et comment doit être un garçon, une fille, un homme, une femme), mais aussi aux rôles sociaux et activités réservés à l'un ou l'autre sexe [...].

Dès la naissance, certes de manière plus ou moins marquée, garçons et filles sont éduqués et socialisés en fonction de ces modèles de masculinité/féminité.

Dans leur usage courant plus ou moins implicite et encore trop peu questionné, les notions de féminité/masculinité servent à pérenniser la croyance en un fondement biologique des différences de sexe et des inégalités produites socialement. Cette « imposition de comportements sociaux à des personnes sur la base de leur sexe biologique » définit l'identité sexuée comme produit d'une « élaboration faite par le social sur le biologique ». [...]

Par notre éducation, par nos différents modes de socialisation [...], nous nous construisons en « tant que fille ou garçon, femme ou homme » en apportant par nos conduites les réponses « attendues » aux prescriptions sociales faites à notre catégorie de sexe (biologique). [...] La construction identitaire est : progressive, continue tout au long de la vie, jamais acquise une fois pour toutes. [...] « Notre identité n'est jamais complètement assurée, elle a besoin d'être sans cesse reconfirmée essentiellement par le regard d'autrui... devenir comme les autres nous demandent un effort, un travail de remaniement psychique qui implique désir et volonté »¹⁰.

1. Explique pour quelle raison la situation de la classe de 5^e et la grève des travailleuses de la FN relève de l'analyse de genre.

.....

.....

.....

.....

⁹ CONSEIL DE L'EUROPE. DIRECTION GÉNÉRALE DES DROITS DE L'HOMME, *L'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes. Cadre conceptuel, méthodologie et présentation des « bonnes pratiques »*. Rapport final du Groupe de spécialistes pour une approche intégrée de l'égalité, Strasbourg, Editions du Conseil de l'Europe, 2004, p. 8 (<https://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/DisplayDCTMContent?documentId=090001680596136>).

¹⁰ VOUILLOT Françoise, « Construction et affirmation de l'identité sexuée et sexuelle : éléments d'analyse de la division sexuée de l'orientation », in *L'orientation scolaire et professionnelle*, t. 31, n° 4 (2002), p. 485-494 (<https://osp.revues.org/3388>).

2. Les inégalités hommes/femmes sont-elles naturellement inscrites ? Autrement dit, que répondre à un homme qui dit à une femme qu'il est naturel qu'elle s'occupe du ménage ou encore – comme l'illustre l'image ci-dessous – qu'une femme doit être payée moins qu'un homme parce qu'elle est une femme ? Fais le lien avec la proposition de Simone de Beauvoir : « On ne naît pas femme, on le devient ».



3. Base-toi sur le modèle ci-dessous pour tenter d'exprimer des « injonctions/prescriptions sociales » qui relèvent d'acteurs de socialisation (famille – amis – médias).

Les injonctions sociales

[...] [On peut parler d'] injonctions, véritables ordres sociaux à suivre (au risque sinon de la stigmatisation et de la marginalisation), différenciés selon qu'on est une fille ou un garçon : à l'école, on attend encore aujourd'hui le plus souvent d'une fille qu'elle soit surtout jolie, sensible, sage et attentive en classe alors qu'on attendrait plutôt d'un garçon qu'il soit fort, démonstratif et imaginatif.

Depuis l'enfance, les injonctions sociales (finalement très arbitraires) nous invitent à nous conformer à des comportements, des artifices, des schémas de pensée selon que nous sommes désigné-e-s comme fille ou comme garçon à la naissance...¹¹

Exemple :

Acteur de socialisation	Genre	Injonctions/Prescriptions sociales
Ecole	Féminin	Doit être jolie, sensible, sage et attentive

Chez les filles...

Acteur de socialisation	Genre	Injonctions/Prescriptions sociales
Famille	Féminin	
Amis	Féminin	
Médias	Féminin	

Chez les garçons...

Acteur de socialisation	Genre	Injonctions/Prescriptions sociales
Famille	Masculin	
Amis	Masculin	
Médias	Masculin	

¹¹ LOOTVOET Valérie, LE PREVOST Magdalena, *Egal-e avec mes élèves. C'est tout à fait mon genre ! Petite littérature à l'usage des profs qui se soucient des filles et des garçons*, Bruxelles, Université des Femmes, 2009, p. 3-4 (<http://www.universitedesfemmes.be/images/Universite-Femmes/Sensibiliser/PlaquetteEcole.pdf>).

Les jouets ont un sexe...

La plupart des catalogues de jouets édités à l'occasion de Noël 2010 classent leurs produits en fonction du sexe des enfants auquel ils s'adressent par l'utilisation de rubriques intitulées « garçons » et « filles ». Cette classification des objets et des activités ne peut manquer de nourrir les catégories de genre d'un contenu exclusif qu'il s'agira alors d'élucider. Les catalogues de jouets seront ainsi conçus comme permettant de mettre au jour le contenu des identités et rôles sexués proposés aux enfants. Par ailleurs, le genre en tant que construction sociale est mouvant, ce qui se répercute sur la façon dont la différenciation se joue et donc sur le contenu et les limites des catégories « masculin » et « féminin ».

[...] Les commerces vont plus loin puisqu'ils diffusent des représentations à propos des catégories de genre qui vont bien au-delà des simples jouets et qui s'inscrivent dans ce qui semble être des différences intrinsèques aux identités masculines et féminines. Lorsque les rubriques intitulées « garçons » et « filles » commencent à se développer dans les catalogues, ces représentations sociales à propos de ce que *sont* et *aiment* un petit garçon et une petite fille fusent ; sont aussi précisés ce que sont leurs domaines de prédilection et ce vers quoi les enfants se *destinent* inmanquablement. Si ces distinctions ont une réalité matérielle, le fait de les formuler comme des vérités générales atemporelles ne peut manquer de cristalliser et figer les goûts des enfants en fonction de leur sexe dans des catégories bien distinctes aux contours rendus rigides. Ces phrases participent donc d'une socialisation sexuée des enfants et jouent comme autant d'injonctions à se cantonner à son rôle sans dépasser les bornes. Elles socialisent également les parents en leur montrant le type d'attentes qu'ils devraient avoir avec leurs enfants en fonction de leur sexe¹².

Reflet ou exacerbation de la réalité ?

Xavier MOLENAT, *Sciences Humaines*, 15 décembre 2011

Comment alors expliquer [le] renforcement des stéréotypes de genre ? L'interview d'un cadre de *La Grande récré* [...] semble indiquer que, du point de vue des professionnels, la société reste largement inégalitaire (« *Même si beaucoup de gens vous disent qu'on est sur une égalité entre l'homme et la femme [...] la réalité du foyer elle est tout autre, c'est la maman qui fait le ménage, c'est la maman qui fait les courses, c'est la maman qui fait à manger, et le papa lui il glande devant la télé, c'est caricatural mais c'est un petit peu ça* »), que les enfants fonctionnent largement à l'imitation du parent du même sexe, et que les fabricants ne peuvent que s'adapter à cet état de fait : « *le jouet c'est le reflet de la société, donc le jouet il avance en même temps que la société elle avance* ».

Cependant, souligne la sociologue, les catalogues reflètent moins la réalité qu'ils ne l'exacerbent, malgré l'insistance sur le caractère réaliste des jouets présentés (le poupon « pleure de vraies larmes », l'aspirateur « aspire vraiment »...). Aussi faible soit-il dans la « vraie vie » le travail domestique masculin, n'est, par exemple, quasiment jamais mis en scène, hormis quelques évocations du bricolage et, très ponctuellement, de la cuisine. De même, les activités féminines se restreignent presque exclusivement à la sphère domestique. Et quand des activités professionnelles sont présentées, ce ne sont que des métiers « ultra-sexués » : infirmière ou mannequin pour les filles, pompier ou ouvrier pour les garçons¹³.

4. Fais le lien entre la « construction sociale du genre » et les catalogues de jouets. Détermine dans quelle mesure on peut parler d'injonction sociale.

.....

.....

.....

.....

¹² ZEGAI Mona, « Trente ans de catalogues de jouets : mouvances et permanences des catégories de genre », in OCTOBRE Sylvie, SIROTA Régine (dir.), *Actes du colloque Enfance et cultures : regards des sciences humaines et sociales*, Paris, 2010 (<http://www.enfanceetcultures.culture.gouv.fr/actes/zegai.pdf>).

¹³ MOLENAT Xavier, « Jouets : des catalogues plus que jamais en rose et bleu », in SCIENCES HUMAINES, *Site Sciences Humaines*, [en ligne], http://www.scienceshumaines.com/jouets-des-catalogues-plus-que-jamais-en-rose-et-bleu_fr_28286.html (page consultée le 29/06/2016).

5. Quels autres exemples d'injonctions sociales peut-on trouver ?

.....

.....

.....

Pour aller plus loin dans la réflexion personnelle...

6. Une situation sociale peut-elle être légitime si elle repose sur des stéréotypes ? Développe ta réponse avec les notions vues et fais le lien avec la mise en situation et la grève des femmes de la FN.

.....

.....

.....

7. Comment est-il possible d'échapper aux injonctions sociales ?

.....

.....

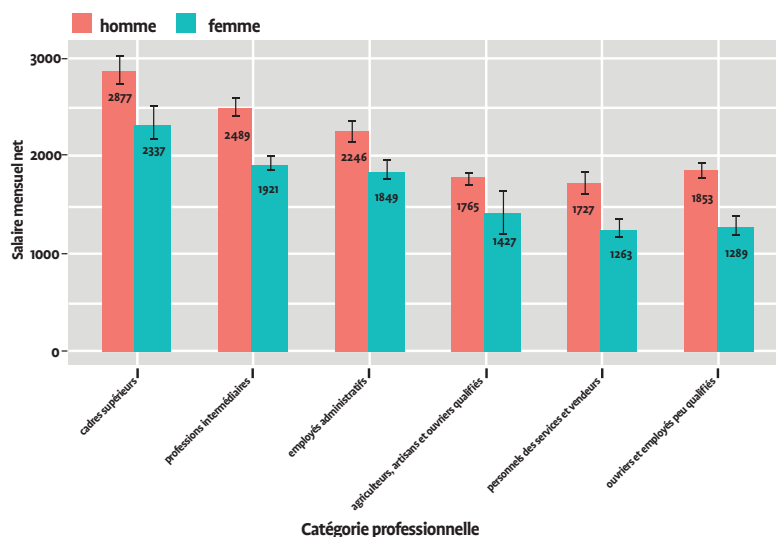
.....

3. Un exemple concret : les inégalités de salaire

Les inégalités de rémunération selon le genre

D'abord, même si l'accès massif des femmes au marché du travail depuis les années 70 est un facteur d'émancipation, on ne peut que constater que sur le marché du travail, les inégalités en termes de rémunération selon le genre sont importantes. Ensuite, même si une partie de ces inégalités s'expliquent par le fait que les femmes s'insèrent

Inégalité entre hommes et femmes selon les catégories professionnelles



plus souvent partiellement sur le marché du travail (par le temps partiel), les inégalités de rémunération entre travailleurs et travailleuses à temps plein sont également très importantes. Enfin, ces inégalités ne s'expliquent pas non plus complètement par le fait que les femmes n'occupent pas des postes similaires à ceux occupés par les hommes : les ouvriers gagnent en moyenne plus que les ouvrières, les cadres supérieurs masculins que les cadres supérieurs féminins... Ainsi, même à travail égal, le salaire n'est pas égal¹⁴.

Infographie issue de GHESQUIERE François, « À travail égal, les salaires masculins et féminins sont encore inégaux ! »

¹⁴ GHESQUIERE François, « À travail égal, les salaires masculins et féminins sont encore inégaux ! », in L'OBSERVATOIRE BELGE DES INÉGALITÉS, Observatoire belge des inégalités.be, 9 novembre 2015, [en ligne], <http://inegalites.be/A-travail-egal-les-salaires> (page consultée le 29/06/2016).

Inégalités de salaires entre les hommes et les femmes

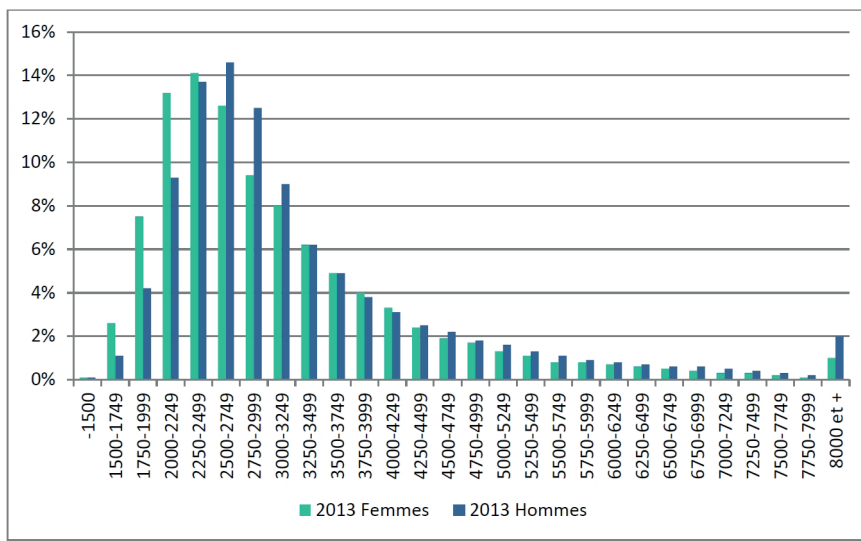
Les données reprises dans le graphique [ci-dessous] concernent l'industrie et les services marchands. [...]

Nous remarquons que les femmes sont surreprésentées dans les catégories de moins de 2.500 euros, tandis que les hommes sont les plus représentés parmi les échelles salariales les plus élevées.

En 2013, environ un quart (23,4%) des femmes ont gagné moins de 2.250 euros bruts par mois [...], alors que parmi les hommes, seul un sixième (14,7%) a gagné moins de 2.250 euros bruts par mois [...]. Autre observation remarquable : plus de la moitié des femmes travaillant à temps plein gagnent moins de 2.750 euros bruts par mois, alors que seuls 43% des hommes ont un salaire de moins de 2.750 euros bruts par mois.

17% des femmes travaillant à temps plein et 21% des hommes travaillant à temps plein ont gagné plus de 4.000 euros bruts par mois [...]. Le nombre de femmes dans les échelles salariales élevées [plus de 5.000 euros bruts par mois] [...] s'élevait à 8,1%. Chez les hommes, [...] [leur nombre reste plus important] : [...] 11%¹⁵.

Graphique 3 : Répartition des femmes et des hommes parmi les catégories du salaire mensuel brut pour les travailleurs à temps plein (en euros) (2013)



Infographie issue de L'écart salarial entre les femmes et les hommes en Belgique. Rapport 2016 de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes et SPF Emploi

1. Le document précédent parle de « la surreprésentation des femmes dans la catégories des salaires les moins élevés ». Illustre cette dernière proposition avec 2 exemples chiffrés tirés du graphique. Quelle idée principale ce graphique met-il en évidence ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

¹⁵ INSTITUT POUR L'ÉGALITÉ DES FEMMES ET DES HOMMES ET SPF EMPLOI, TRAVAIL ET CONCERTATION SOCIALE, « L'écart salarial entre les femmes et les hommes en Belgique. Rapport 2016 », in Site de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, 2016, [en ligne], http://igvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/rapport_ecart_salarial_2016_fr_def.pdf (page consultée le 06/07/2016).

Orientation bibliographique

CONSEIL DE L'EUROPE. DIRECTION GÉNÉRALE DES DROITS DE L'HOMME, *L'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes. Cadre conceptuel, méthodologie et présentation des « bonnes pratiques ». Rapport final du Groupe de spécialistes pour une approche intégrée de l'égalité*, Strasbourg, Editions du Conseil de l'Europe, 2004 (<https://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/DisplayDCTMContent?documentId=090001680596136>).

DELRUELLE Edouard, TORFS Rik, *Rapport final. Commission du dialogue interculturel*, Bruxelles, Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, 1^{er} décembre 2005 (http://unia.be/files/Documenten/Rapport_final_Commission_du_dialogue_interculturel.pdf).

« Egalité entre les hommes et les femmes - Quelles sont les causes ? », in COMMISSION EUROPEENNE. DIRECTION GÉNÉRALE DE LA JUSTICE ET DES CONSOMMATEURS, *Site de la Commission Européenne*, [en ligne], http://ec.europa.eu/justice/gender-equality/gender-pay-gap/causes/index_fr.htm (page consultée le 29/06/2016, dernière mise à jour le 07/06/2016).

GHEQUIERE François, « À travail égal, les salaires masculins et féminins sont encore inégaux ! », in L'OBSERVATOIRE BELGE DES INÉGALITÉS, *Observatoire belge des inégalités.be*, 9 novembre 2015, [en ligne], <http://inegalites.be/A-travail-egal-les-salaires> (page consultée le 29/06/2016).

INSTITUT POUR L'ÉGALITÉ DES FEMMES ET DES HOMMES ET SPF EMPLOI, TRAVAIL ET CONCERTATION SOCIALE, « L'écart salarial entre les femmes et les hommes en Belgique. Rapport 2016 », in *Site de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes*, [en ligne], http://igvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/rapport_ecart_salarial_2016_fr_def.pdf (page consultée le 06/07/2016).

« La Déclaration universelle des Droits de l'Homme », ORGANISATION DES NATIONS UNIES, *Site des Nations Unies*, [en ligne], <http://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights> (page consultée le 29/06/2016).

« Les stéréotypes », ASSOCIATION FRANCOPHONE DE PSYCHOLOGIE SOCIALE, AVEC LE CONCOURS DU MINISTÈRE FRANÇAIS DE LA RECHERCHE, *Site Préjugés & Stéréotypes*, [en ligne], <http://www.prejuges-stereotypes.net> (page consultée le 29/06/2016).

LOOTVOET Valérie, LE PREVOST Magdalena, *Egal-e avec mes élèves. C'est tout à fait mon genre ! Petite littérature à l'usage des profs qui se soucient des filles et des garçons*, Bruxelles, Université des Femmes, 2009 (<http://www.universitedesfemmes.be/images/Universite-Femmes/Sensibiliser/PlaquetteEcole.pdf>).

« Médias et image corporelle », in LA TABLE DE CONCERTATION DE LAVAL EN CONDITION FEMININE, *Site Egalité & Diversité. Zéro Cliché !*, [en ligne], <http://www.zerocliche.com/m%C3%A9dias-et-image-corporelle.html> (page consultée le 29/06/2016).

MOLENAT Xavier, « Jouets : des catalogues plus que jamais en rose et bleu », in SCIENCES HUMAINES, *Site de Sciences Humaines*, 15 décembre 2011, [en ligne], http://www.scienceshumaines.com/jouets-des-catalogues-plus-que-jamais-en-rose-et-bleu_fr_28286.html (page consultée le 29/06/2016).

« Perspectives d'avenir différenciées », in LA TABLE DE CONCERTATION DE LAVAL EN CONDITION FEMININE, *Site Egalité & Diversité. Zéro Cliché !*, [en ligne], <http://www.zerocliche.com/perspectives-davenir.html> (page consultée le 29/06/2016).

TOUREV Pierre, « Discrimination », *Site La Toupie*, [en ligne], <http://www.toupie.org/Dictionnaire/Discrimination.htm> (page consultée le 29/06/2016).

VOUILLOT Françoise, « Construction et affirmation de l'identité sexuée et sexuelle : éléments d'analyse de la division sexuée de l'orientation », in *L'orientation scolaire et professionnelle*, t. 31, n° 4 (2002), p. 485-494 (<https://osp.revues.org/3388>).

ZEGAÏ Mona, « Trente ans de catalogues de jouets : mouvances et permanences des catégories de genre », in OCTOBRE Sylvie, SIROTA Régine (dir.), *Actes du colloque Enfance et cultures : regards des sciences humaines et sociales*, Paris, 2010, [en ligne], <http://www.enfanceetcultures.culture.gouv.fr/actes/zegai.pdf> (page consultée le 13/01/2016).

Iconographie

« Stéréotypes masculins et féminins », infographie, in *Faits & Gestes*, n° 33 (printemps 2010), *Filles – garçons, égaux dans l'enseignement ?* (<http://www.directionrecherche.cfwb.be/index.php?id=10744>).

CHEREAU Antoine, illustration, *Groupe Randstad* (<http://grouperandstad.fr/rse>).